



Retrouvez la note de conjoncture de novembre 2007 sur le site local de votre Urssaf

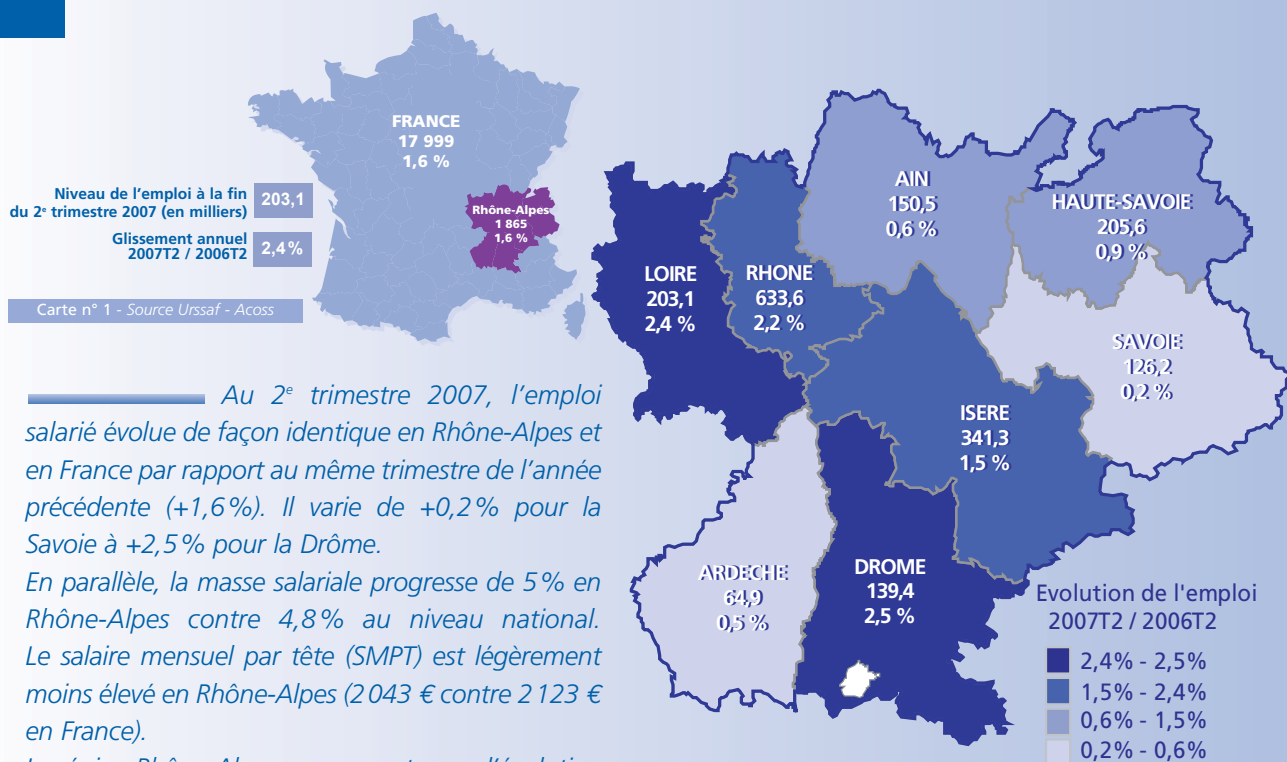
Accès par le site portail des Urssaf : www.urssaf.fr

Au 2^e trimestre 2007, 1,8 million de salariés travaillent en région Rhône-Alpes (+1,6 % par rapport au trimestre de l'année précédente).

L'industrie continue à perdre des emplois tandis que les services en génèrent 18800 sur les 12 derniers mois.

L'emploi ne cesse d'accroître sa flexibilité avec notamment le nombre de missions d'intérim qui représente la moitié des embauches et le nombre de contrats à durée déterminée (CDD) de moins de 30 jours qui augmente de 14 %. Cependant, cette tendance est compensée par le dynamisme des contrats à durée indéterminée (CDI) qui évoluent de +11,2 %.

L'emploi salarié progresse de 1,6 % en Rhône-Alpes



Au 2^e trimestre 2007, l'emploi salarié évolue de façon identique en Rhône-Alpes et en France par rapport au même trimestre de l'année précédente (+1,6%). Il varie de +0,2% pour la Savoie à +2,5% pour la Drôme.

En parallèle, la masse salariale progresse de 5% en Rhône-Alpes contre 4,8% au niveau national. Le salaire mensuel par tête (SMPT) est légèrement moins élevé en Rhône-Alpes (2 043 € contre 2 123 € en France).

La région Rhône-Alpes occupe en terme d'évolution d'emploi et de masse salariale la 7^e position au niveau national.

Les principaux indicateurs corrigés des variations saisonnières

	Emploi salarié		Masse salariale		SMPT	
	Niveau 2 ^e trim. 2007 en milliers	Glissement annuel en %	Niveau 2 ^e trim. 2007 en millions	Glissement annuel en %	En euros/mois	Glissement annuel en %
Ain	151	0,6	874	4,1	1934	3,5
Ardèche	65	0,5	345	3,6	1771	3,0
Drôme	139	2,5	780	6,0	1864	3,4
Isère	341	1,5	2171	4,8	2120	3,3
Loire	203	2,4	1127	4,9	1849	2,5
Rhône	634	2,2	4218	5,7	2218	3,5
Savoie	126	0,2	716	3,5	1892	3,3
Haute-Savoie	206	0,9	1199	3,8	1942	2,9
Rhône-Alpes	1865	1,6	11430	5,0	2043	3,3
France	17999	1,6	114655	4,8	2123	3,2

Emploi salarié du secteur concurrentiel par activité économique

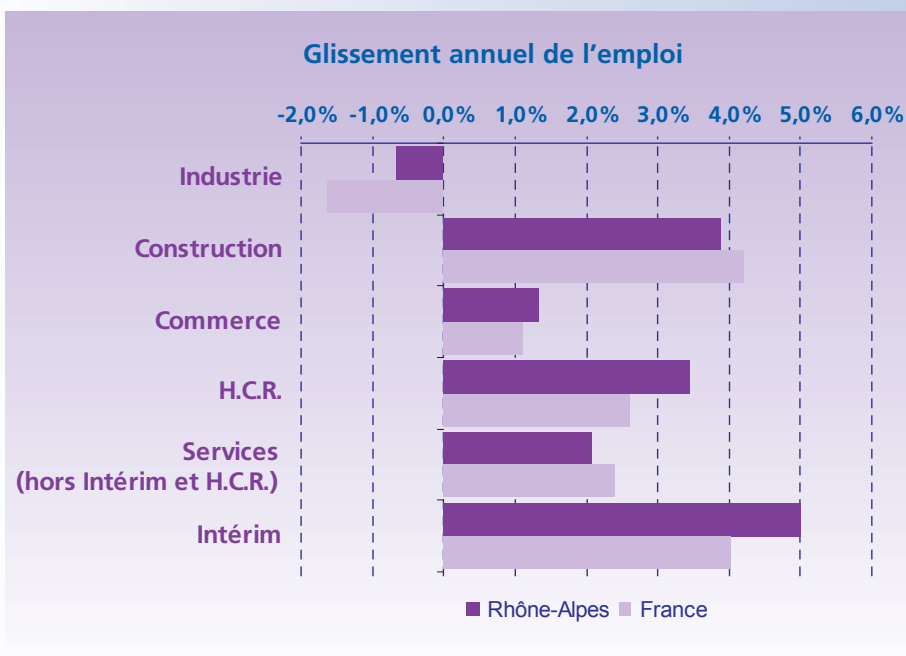
	Rhône-Alpes						France
	Niveau en milliers	Glissement trimestriel (en %)				Glissement annuel (en %) 07T2/06T2	Glissement annuel (en %) 07T2/06T2
		06T3/06T2	06T4/06T3	07T1/06T4	07T2/07T1		
Industries agricoles et alimentaires	44,9	-0,3	+0,4	+0,3	-1,2	-0,8	-1,0
Industries des biens de consommation	59,0	-0,5	-0,5	-0,4	-0,2	-1,7	-2,8
Industrie automobile	24,1	-0,2	+0,3	-0,6	+1,1	+0,6	-3,2
Industries des biens d'équipement	99,4	-0,3	+0,2	+0,2	+0,2	+0,3	-0,2
Industries des biens intermédiaires	200,3	-0,5	-0,2	-0,2	-0,2	-1,0	-1,8
Energie	30,3	-0,3	+0,2	-0,1	-0,2	-0,4	-1,9
Construction	149,9	+1,1	+1,2	+0,8	+0,7	+3,9	+4,2
Commerce	301,8	+0,5	+0,1	+0,3	+0,4	+1,3	+1,1
Transports	116,8	+0,5	+0,1	+0,1	+0,3	+1,0	+1,4
Activités financières	46,1	+0,1	+0,6	+0,7	+0,4	+1,8	+1,3
Activités immobilières	40,4	-0,0	+0,4	+0,0	+0,8	+1,2	+2,4
Services aux entreprises, hors Intérim	288,3	+0,8	+0,5	+0,2	+0,8	+2,2	+2,7
Services aux particuliers	142,0	+1,0	+0,5	+0,9	+0,9	+3,3	+2,8
Education, santé, action sociale	175,7	+0,7	+0,8	+0,7	+0,7	+2,9	+3,2
Administration	49,3	+0,6	-0,0	+0,3	+0,1	+1,0	+0,8
Autres	1,3	-2,5	-1,3	-9,3	+24,2	+8,4	+0,6
Travail Temporaire	95,6	+1,0	+2,7	-0,2	+1,6	+5,1	+4,0

Tableau n° 2 - Source Urssaf - Acofos

Le secteur de l'industrie perd 3 200 salariés sur un an en Rhône-Alpes. Toutefois, cette situation est meilleure que celle observée au niveau national. L'industrie automobile et l'industrie des biens d'équipement sont les secteurs qui résistent le mieux notamment dans les industries des équipements électriques et électroniques (+1,5 %).

L'emploi progresse dans l'intérim (+5,1 %), la construction (+3,9 %) et à un degré moindre le commerce (+1,3 %).

Le secteur des services génère 18 800 emplois sur les 12 derniers mois (+2,2 %). En effet, les services aux entreprises, notamment le conseil et assistance (+4,4 %) et les services personnels (+3,6 %), portent cette croissance. 95 000 salariés relèvent des Hôtels Cafés Restaurants (HCR). Ce nombre progresse de 3,3 % par rapport à l'année précédente. De même, le secteur de l'éducation, la santé et l'action sociale reste dynamique (+2,9 %).



Graphique n° 1 - Source Urssaf - Acofos

Emploi salarié au 30/06/2007 par grand secteur (en milliers)

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie
Industrie	50,5	21,2	36,9	95,4	57,3	120,0	23,2	53,5
Construction	13,3	6,7	12,6	26,3	17,3	42,8	12,6	18,3
Commerce	23,1	9,8	24,2	54,4	30,8	100,3	21,5	37,8
HCR	5,6	3,0	6,2	14,7	6,6	26,9	15,1	17,1
Services hors Intérim et HCR	48,1	22,1	53,0	133,4	78,3	310,4	49,4	68,0
Intérim	9,7	2,0	6,2	17,1	12,7	32,3	4,5	11,0

Tableau n° 3 - Source Urssaf - Acofos

A PROPOS DE CES DONNÉES

Emploi salarié : nombre de salariés titulaires d'un contrat de travail au dernier jour de la période, quelle que soit la durée de ce travail. Un salarié qui effectue deux mi-temps dans deux établissements différents est donc dénombré deux fois.

Sont exclus de cet effectif :

- les intérimaires dans l'effectif de l'entreprise utilisatrice
- les élèves ou étudiants effectuant un stage obligatoire en entreprise
- les stagiaires de la formation professionnelle
- les salariés percevant des sommes après la rupture du contrat de travail
- les VRP multicartes
- les employés au service de particuliers.

Masse salariale : salaires versés par les employeurs, pendant une période donnée, incluant les commissions, la rémunération des heures supplémentaires, les primes et les avantages en nature. En sont exclus, les revenus de remplacement, les primes allouées au titre de l'intéressement et de la participation.

SMPT : le Salaire brut Moyen Par Tête est calculé en rapportant la masse salariale à l'emploi, ramené au mois. Le salarié ne perçoit qu'une fraction de cette somme : il ne s'agit ni du salaire net constitué du salaire brut diminué de la part ouvrière des cotisations de Sécurité sociale, de la CSG et de la CRDS, perçu par le salarié, ni du coût de la main d'œuvre.

Le Champ de la publication couvre l'ensemble des entreprises du secteur concurrentiel. Sont donc exclus de cette étude : les administrations publiques (codes 751 et 752 de la NAF), l'éducation et la santé non marchandes, l'emploi par les ménages de salariés à domicile.

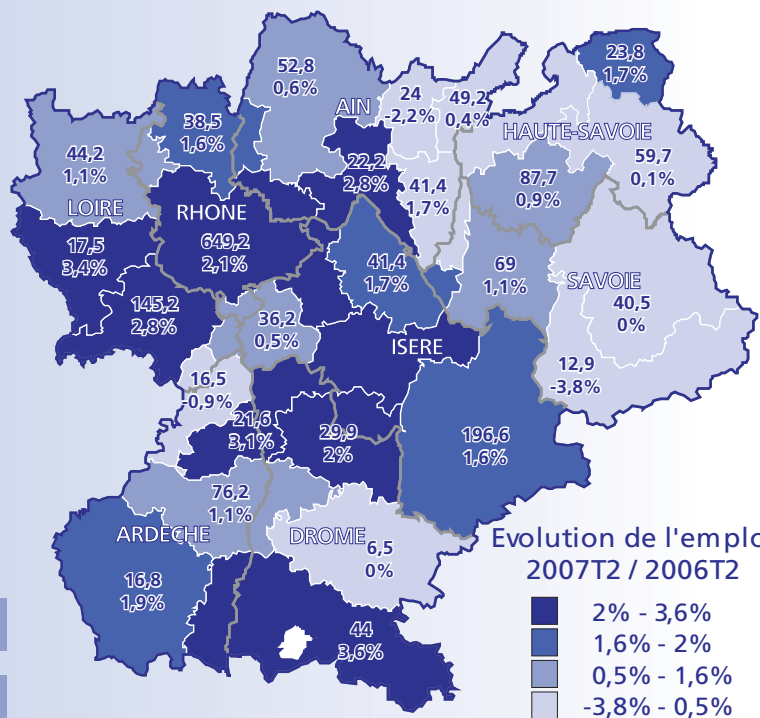
Glissement annuel : compare les données du trimestre à celles du trimestre correspondant de l'année précédente.

CVS : la Correction des Variations Saisonnières corrige l'impact du versement des primes et des fluctuations saisonnières de l'emploi.

Dans les zones d'emploi Drôme-Ardèche Sud et Voiron, l'emploi est dynamisé par le BTP ainsi que par les HCR, pour la première (+4,5%), par le commerce, pour la seconde (+6,3%). Dans la zone Loire Centre, c'est l'intérim qui joue ce rôle.

Les zones d'emploi les plus importantes, Lyon, Saint-Étienne et Grenoble contribuent aux bons résultats régionaux, avec une évolution supérieure à la moyenne nationale.

La zone d'emploi d'Oyonnax continue à perdre de l'emploi avec l'industrie (-3,9%), un secteur particulièrement en difficulté. Depuis le début de l'année, le bassin de la Maurienne est également en régression sur l'ensemble des secteurs d'activité.



Niveau de l'emploi à la fin du 2^e trimestre 2007 (en milliers) **44,2**

Glissement annuel (2007T2/2006T2) **1,1%**

Carte n° 3 - Source Urssaf - Acoiss

Davantage de contrats courts mais aussi plus d'emplois stables

Le nombre de CDD de moins de 30 jours augmente de 14,8 % notamment dans le secteur tertiaire (+14,9 %) et l'industrie (+14,3 %). Les CDD longs diminuent de 1,2 % alors que les CDI progressent de 11,2 %. Le recours au CNE se fait plus rare puisqu'il ne représente plus que 2,0 % des embauches directes.

Les missions d'intérim, qui représentent la moitié des embauches, augmentent de 10,0 % sur 12 mois.

Flux d'embauches en juin 2007

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Hte-Savoie	Rhône-Alpes
Nombre d'embauches par type de contrat									
C.D.D. Courts	4 000	2 530	4 860	12 210	7 330	32 170	4 260	6 150	73 510
C.D.D. Longs	2 320	1 970	3 020	6 720	3 090	11 380	5 910	5 590	39 910
C.D.I.	2 110	700	1 950	4 410	2 130	10 270	1 370	2 780	25 720
C.N.E.	230	200	310	710	380	980	230	380	3 420
Missions d'intérim	16 700	4 600	12 500	28 600	19 100	62 400	7 300	18 100	169 300
Total	25 270	12 500	22 640	52 650	32 030	117 200	19 070	33 000	311 860
Nombre d'embauches par grand secteur économique									
BTP	530	270	610	1 290	730	1 630	740	950	6 750
Industrie	980	410	940	1 770	1 360	2 680	570	1 200	9 910
Tertiaire	23 590	9 250	21 140	49 510	29 930	112 800	17 790	30 760	294 770

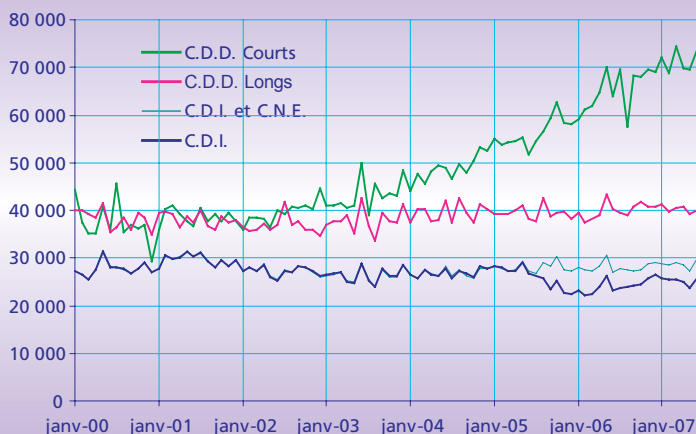
Tableau n° 4 - Source Urssaf - Acoiss (DUE)

Flux des embauches en Rhône-Alpes

Secteur d'activité	Jun 2007	Glissement annuel
BTP	6 743	+4,3%
Industrie	9 899	+7,4%
Tertiaire Hors Intérim	125 470	+9,3%
Intérim	169 300	+10,0%

Tableau n° 5 - Source Urssaf - Acoiss (DUE)

Flux des embauches du secteur concurrentiel hors Intérim



Graphique n°2 - Source Urssaf - Acoiss (DUE)



A PROPOS DE CES DONNÉES

Pour favoriser la lutte contre le travail illégal, chaque entreprise à l'obligation de produire à l'Urssaf une Déclaration Unique d'Embauche (DUE) préalablement à l'embauche de tout salarié. Plus de 95 % de ces intentions d'embauche sont suivies d'effet.

Cette statistique couvre l'ensemble des activités concurrentielles, sauf les activités du ressort de la MSA.

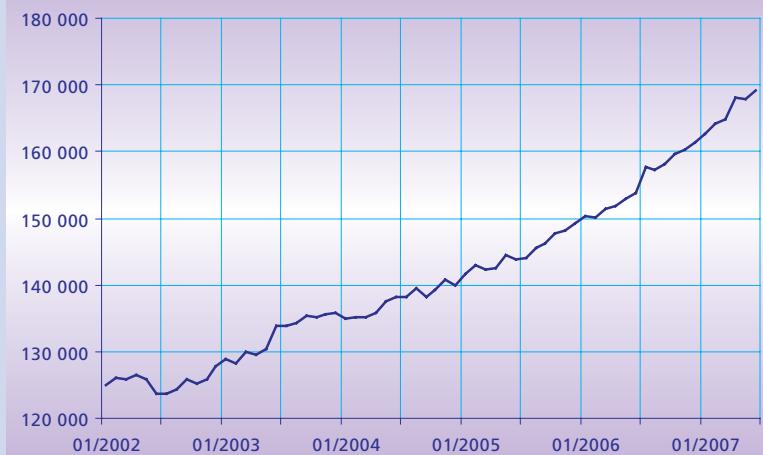
L'intérim est traité à part, la durée et le secteur d'activité de destination des missions sont inconnus.

Pour les autres secteurs, cette formalité permet de répartir ces intentions d'embauche entre contrats à durée déterminée (CDD), contrats à durée indéterminée (CDI) et contrats nouvelles embauches (CNE).

Sont appelés « CDD courts », les contrats de moins de 30 jours et « CDD longs » les contrats entre un et six mois.

Afin de corriger l'impact des fluctuations saisonnières, ces données sont corrigées des variations saisonnières.

Missions d'Intérim déclarées en Rhône-Alpes



Graphique n°3 - Source Urssaf - Acoss (DUE)

Difficultés de paiement des entreprises

A PROPOS DE CES DONNÉES

L'indicateur de mesure des difficultés des entreprises est le rapport entre :

- d'une part, le nombre d'établissements ayant eu, au cours des 12 derniers mois, au moins une dette envers l'Urssaf supérieure à 5 % du montant dû pour une échéance, non réglée dans les 60 jours,
- et d'autre part, le nombre d'établissements ayant cotisé pendant un an.

Ces établissements appartiennent au secteur concurrentiel.

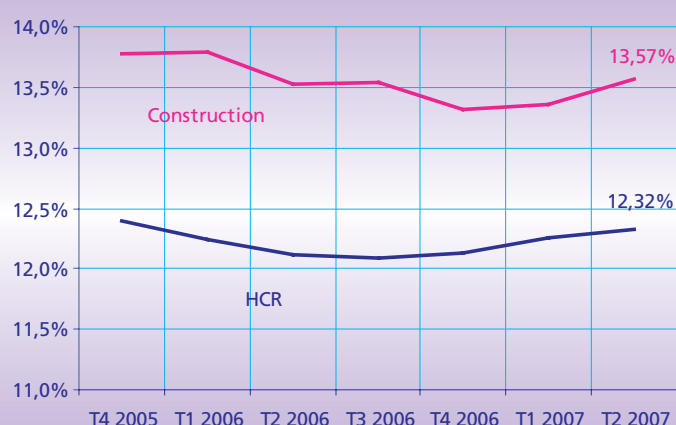
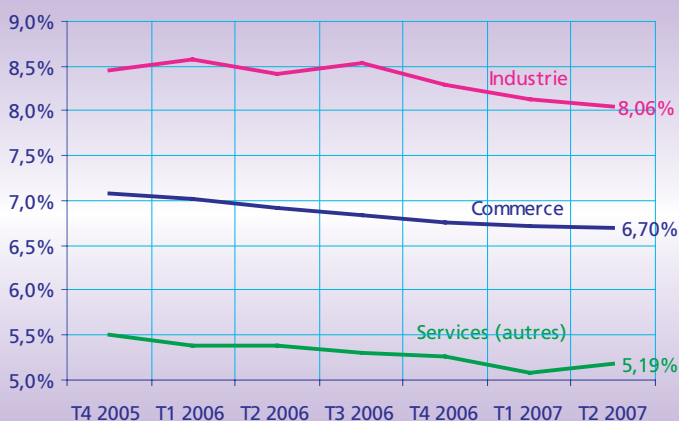
———— Pour exemple, dans l'industrie à fin juin 2007, la part des entreprises de la région Rhône-Alpes qui ont connu au moins un incident de paiement au cours des 12 derniers mois est de 8,06%.

Information qu'il faut mettre en perspective avec le fait que 99,29% des cotisations dues par les entreprises du secteur sont encaissées par les Urssaf.

Depuis le premier trimestre 2007, la tendance générale de cet indicateur est à la hausse pour les secteurs de la construction et des HCR. Les difficultés de paiements persistent sur les petites entreprises du secteur de la construction (2 à 4 salariés) avec un taux de 15,52 % à fin juin 2007.

Dans le secteur des services, ces difficultés de paiement concernent principalement les services aux particuliers (10,37% à la fin du deuxième trimestre 2007).

La trésorerie des entreprises s'améliore nettement dans la Drôme, contrairement aux autres départements de la région, notamment l'Ain dont le taux progresse de 0,50 point depuis le premier trimestre.



Graphiques n°4 et 5 - Source Urssaf - Acoss



Les URSSAF de la Région RHONE-ALPES

Directeur de la publication : Gérard PIGAGLIO, Directeur de l'Urssaf de Lyon, Président de la Commission Statistique Régionale
6, Rue du 19 mars 1962 - 69691 Vénissieux Cedex
statistiques-regionales.lyon@urssaf.fr

Comité de rédaction : François ALIBERT, Philippe MARCEL, Stéphanie MARTINS, Audrey RAMON, Christel THIERY

Réalisation : Christel THIERY - **Maquette et mise en page :** Agence Isa

N° ISSN : 1767-8668 - **Dépôt légal :** Novembre 2007

Achevé d'imprimer en octobre 2007 - Impression : Rochat

Horizons économiques est une publication des Urssaf de la région Rhône-Alpes